

Il existe deux procédures de candidature à l'École d'Urbanisme de Paris : la procédure **Campus France** et la procédure **eCandidat**.

La procédure dépend de la nationalité et du pays de résidence du candidat.

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 3 vœux de parcours. Les candidatures sont analysées par un jury composé de membres de l'équipe enseignante. Les admissions sont conditionnées au nombre de places offertes dans le parcours et à l'adéquation du dossier aux objectifs et prérequis du parcours.

Seules les candidatures effectuées en ligne sur eCandidat ou Etudes en France (selon le pays de résidence du candidat) respectant le calendrier d'admission seront étudiées. Les demandes par courrier électronique et les demandes envoyées en dehors des périodes appropriées ne peuvent être acceptées.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE M1 ET M2 URBANISME ET AMÉNAGEMENT

**LE CANDIDAT EST DE NATIONALITÉ HORS UNION EUROPÉENNE
ET RÉSIDE DANS UN PAYS CEF***

*Pays CEF : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République du Congo Démocratique, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

CAMPUS FRANCE

Candidature en ligne sur le site Campus France du pays de résidence. Les formations de l'École d'Urbanisme de Paris sont disponibles sous l'Université Gustave Eiffel.

**LE CANDIDAT RÉSIDE DANS
L'UNION EUROPÉENNE**

**LE CANDIDAT RÉSIDE DANS
UN AUTRE PAYS**

E-CANDIDAT

Candidature en ligne sur le site eCandidat de l'Université Gustave Eiffel.